



Arrondissement Montréal-Nord

Document de travail

**CHANTIER
PLAN D'ACTION FAMILLE
2008-2010**

mai 2007

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
La vision et les valeurs de l'arrondissement en regard de la famille.....	3
1. Sommaire de la proposition	5
1.1 La cible famille 2008-2010.....	5
1.2 Les clientèles principalement visées.....	5
1.3 Les atouts stratégiques de l'arrondissement.....	6
1.4 Les actions majeures proposées pour 2008-2010.....	7
2. Données démographiques	8
3. Les thèmes	8
3.1 L'habitation.....	8
3.2 La sécurité publique.....	13
3.3 La circulation et le transport	17
3.4 Le milieu de vie.....	22
3.5 Les sports, les loisirs et la culture	27
3.6 Le partenariat.....	32

INTRODUCTION

La vision et les valeurs de l'arrondissement en regard de la famille

Dans les années 60, Montréal-Nord était bordé à l'est (Rivière-des-Prairies) et au sud (Saint-Léonard) par des champs vacants. Ses résidents la considéraient comme une banlieue éloignée. En 1976, on y recensait une population de plus de 90 000 habitants dont 26 000 familles et leurs 23 000 enfants de 14 ans et moins.

Autant par son cadre de vie aux nombreux espaces verts (berges, arbres, parcs), aux logements de qualité à coût abordable que par son offre de services généreuse dans les domaines du sport et du loisir, Montréal-Nord exerçait un attrait particulier auprès des familles avec enfants de l'époque.

Aujourd'hui, en 2007, tous ces atouts sont encore bien présents sur le territoire. Toutefois, à certains égards, ils ont besoin d'être rafraîchis et modernisés. L'Arrondissement a aussi à tenir compte de deux importants facteurs d'évolution socioculturelle de sa dynamique communautaire : le vieillissement de sa population et une plus forte présence des communautés culturelles sur son territoire. Enfin, il doit composer avec un cadre de vie affecté par une circulation de transit plus lourde et une forte compétition des banlieues nord et sud de l'île de Montréal, qui offrent souvent aux familles avec enfants le rêve d'un environnement de qualité.

*Une fois ces atouts remis à niveau, Montréal-Nord redeviendra une banlieue en ville recherchée où les familles pourront jouir d'un **cadre de vie** offrant plusieurs **avantages environnementaux** de la banlieue éloignée, des **avantages de localisation** et surtout des **avantages de mixité de population**.*

Au cours des prochaines années, il faudra donc s'attarder à améliorer ces avantages pour les familles par des actions qui :

Avantages environnementaux

- rénovent le cadre bâti et améliorent son accessibilité ;
- remettent en valeur les espaces verts (parcs, berges, plantation, fleurissement) ;
- diminuent les impacts négatifs de la circulation de transit ;

Avantages de localisation

- facilitent l'accès au centre-ville ;
- améliorent le transport en commun de l'arrondissement, facilitant ainsi l'accès aux lieux de convivialité (commerces, écoles, installations sportives et culturelles) ;

Avantages de mixité de population

- facilitent l'intégration des communautés culturelles à la vie communautaire ;

- fassent une meilleure utilisation du potentiel des activités intergénérationnelles ;
- accroissent le sentiment d'appartenance grâce à une vie de quartier plus dynamique.

*Montréal-Nord est et demeurera une banlieue en ville où la qualité de vie est intrinsèquement liée à la **dynamique communautaire**. Tous les acteurs en présence seront unis dans un effort d'ensemble pour mettre en place les conditions permettant aux différents voisinages de l'arrondissement de se transformer en « **villages** » **conviviaux** où :*

- tous les voisinages se seront pris en main,
- toutes les familles pourront compter sur l'aide d'un réseau de soutien et sur l'entraide,
- les échanges interculturels et intergénérationnels favoriseront l'épanouissement des familles et de chacun de leurs membres dans la pratique des sports, des loisirs et des activités culturelles accessibles à tous,
- l'on reviendra d'une journée de travail, confiant de trouver chez soi la paix du foyer et heureux de saluer les voisins,
- l'on pourra en toute quiétude laisser les enfants aller jouer dehors avec les petits voisins.

Cette vision et ces valeurs qui animent l'Arrondissement de Montréal-Nord témoignent de l'importance que celui-ci accorde à la famille, cellule de base de la société et premier lieu de l'éducation, où les enfant acquièrent leur identité et où chaque membre développe son potentiel en apprenant à intérioriser les valeurs qui le guideront dans la vie : l'amour, la solidarité, l'ouverture à l'autre, le respect de la vie, etc.

1. Sommaire de la proposition

1.1. La cible famille 2008-2010

En 2001, on retrouvait dans l'arrondissement 22 310 familles avec enfants de 0 à 14 ans - un accroissement de 500 familles par rapport à 1996. Ces familles ont la charge de 14 900 enfants de 0 à 14 ans - une proportion de 17,8 % de la population de Montréal-Nord. Or, à Montréal, ce groupe d'âge représente 16,1 % de la population totale et, dans la grande région métropolitaine de Montréal, il forme une portion de 18 % de la population totale. Donc, à ce chapitre, l'arrondissement de Montréal-Nord se situe plus près du portrait des banlieues éloignées que de celui de Montréal.

La mise en œuvre d'un plan d'action famille devrait permettre à l'arrondissement d'accroître le nombre de familles d'au moins 500 par période de 5 ans, pour atteindre un total de 24 800 en 2025. Mais surtout, la mise en œuvre d'un plan d'action devrait faire en sorte que, chez les familles, il se crée un sentiment d'appartenance à Montréal-Nord tellement fort qu'elles décident de rester là plutôt que de quitter pour la banlieue éloignée.

Familles			Enfants			Cible de l'arrondissement	
Tendances			tendances			Familles	
2006	2012	2025	2006	2012	2025	2012	2025
22 800	23 300	24 800	15 235	15 575	16 645	23 300	24 800

1.2 Les clientèles principalement visée

Les familles de l'arrondissement

Les jeunes avec un projet famille

Les familles immigrantes établies
ou
non dans l'arrondissement

Les non-résidents qui travaillent
dans l'arrondissement ou qui y
passent pour se rendre au travail

1.3 Les atouts stratégiques de l'arrondissement

- L'arrondissement jouit d'une **localisation stratégique** par rapport au reste de l'île, étant situé au carrefour de voies de circulation importantes permettant à la fois l'accès au centre et à l'extérieur de l'île.
- Ses zones résidentielles sont dotées d'un stock de **logements variés et abordables**, en plus d'espaces développables pouvant représenter une option de rechange adéquate à la banlieue, notamment pour de jeunes ménages désirant accéder à la propriété.
- Le milieu est conscient de faire face à un certain nombre de problèmes importants en matière de sécurité publique et affiche une réelle **volonté de prise en charge** de ses problèmes.
- Deux **pistes cyclables** favorisent les déplacements actifs.
- Le réseau de transport en commun fait preuve d'efficacité dans sa détermination à **réduire la dépendance à l'automobile**.
- Les familles ont facilement **accès aux activités** culturelles, sportives et de loisir, grâce à leur coût modéré, à la proximité des installations et aux facilités de transport en commun.
- Les organismes jeunesse et sportifs sont **nombreux et bien organisés** et il existe un maillage solide entre les institutions et le milieu.
- Les installations existantes et les activités sont **accessibles** grâce à leur coût modéré, leur proximité, et aux facilités de transport.
- Les bibliothèques de proximité se trouvent **bien réparties** sur le territoire.
- Les familles bénéficient de **services intégrés** offerts par plusieurs acteurs oeuvrant en partenariat dans différents domaines d'activités.
- Dans certains dossiers spécifiques, à plusieurs niveaux, on assiste à une forte mobilisation des acteurs. Cette mobilisation est liée à une solide **culture locale de concertation** intersectorielle et multi-réseaux.

1.4 Les actions majeures proposées pour 2008-2010

- Renforcer le cadre réglementaire afin d'éviter la transformation de grands logements en petits logements.
- Élaboration d'un guide d'«utilisation» (maintien du logement) destiné principalement aux nouveaux arrivants qui contiendrait, entre autre, un bottin regroupant l'ensemble des ressources disponibles à l'intention des locataires.
- Développer un programme de «crédit vert» consistant à octroyer dans certains secteurs un ou des stationnements sur rue protégés (par une vignette) à tout propriétaire qui transforme en cours aménagée des espaces de stationnement hors rue.
- Assurer prioritairement la pérennité et un financement adéquat des projets qui ont un impact plus direct sur la délinquance et la lutte aux gangs de rue.
- Renforcer l'offre de transport collectif en prévision des deux gares (Pie IX et Lacordaire) pour 2008.
- Réaliser une étude globale de circulation et de synchronisation des feux en priorisant la sécurité des piétons et des cyclistes sur l'ensemble du territoire.
- Mobiliser les citoyens vers des projets dont la réussite aura pour effet d'accroître aussi bien la qualité des milieux de vie que le sentiment d'appartenance.
- Réaménager le parc riverain de telle sorte qu'il soit plus facile d'y réaliser des activités familiales et ce, en toute saison.
- Développer une stratégie de gestion des déchets qui soit pratique pour le citoyen ainsi qu'une stratégie de mobilisation des familles qui mise sur l'implication des enfants et des adolescents dans la promotion d'un environnement sain.
- Mettre en place un concours de type « *Villes et villages fleuris* » qui implique la participation de l'Arrondissement et de l'ensemble des familles à l'embellissement des voisinages.
- En collaboration avec les marchands de la localité et en priorisant les rues de Charleroi, Monselet et Fleury, réaménager un petit pôle commercial par année pour qu'il devienne un lieu convivial de rencontre et le cœur d'un voisinage.
- Dans le respect des organismes et de leur mission respective, mettre en place un projet « Animation du milieu urbain – familles », pour bonifier l'offre de services en loisirs, sports et culture.
- Agrandir la bibliothèque Belleville dans le secteur Ouest du territoire.
- Accroître la communication et la circulation de l'information entre les organismes eux-mêmes et auprès des citoyens afin de mobiliser les acteurs économiques du milieu.
- Organiser des rencontres informelles régulières (type déjeuner causerie) où seraient invités les acteurs du milieu, afin de susciter les partenariats par l'échange d'information.

2. Données démographiques

Voir : **Montréal en statistiques**

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2453845&_dad=portal&_schema=PORTAL

Profil socio-économique des arrondissements

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2454613&_dad=portal&_schema=PORTAL

3. Les thèmes

3.1 L'habitation

L'accessibilité à la propriété est le premier élément qui est pris en compte par un jeune ménage quand vient le temps de choisir où acquérir une propriété pour y élever des enfants. De manière générale, Montréal est perçue par les jeunes ménages comme un endroit où les maisons sont trop chères et souvent mal adaptées à leur besoin.

La qualité et la salubrité des logements sont des facteurs majeurs de santé et de qualité de vie pour les familles

3.1.1 La vision et les valeurs de l'arrondissement

Un arrondissement où l'habitation constitue une composante fondamentale de la qualité de vie des citoyens a des impacts majeurs sur la rétention ou non des jeunes ménages. Un arrondissement constitué de milieux de vie diversifiés offrant une gamme variée de logements. Un état de fait qu'il faut soutenir et consolider.

Afin de rehausser la qualité des milieux de vie, l'arrondissement vise l'amélioration de la qualité du cadre bâti sur l'ensemble de son territoire ainsi que l'accueil et l'intégration de logements accessibles. De plus, l'arrondissement entend favoriser l'accès à des habitations abordables et de qualité pour la famille en collaborant avec les diverses organisations actives sur son territoire, de même qu'avec les différents ordres de gouvernement.

Les principales valeurs que l'arrondissement entend mettre de l'avant sont celles du **développement durable**, de la **mixité sociale et interculturelle** et de l'**action en partenariat**.

3.1.2 Les constats

- L'arrondissement est constitué de milieux de vie diversifiés offrant une gamme variée de logements qui répondent à toutes les catégories de ménages et de revenus :
 - 12 % des logements (4 518) consistent en résidences unifamiliales principalement construites durant les années 1950;

- 35 % des logements (13 550) sont situés dans des immeubles de deux, trois ou quatre unités et ont principalement été construits durant les années 1960;
 - 49 % des logements (18 772) sont situés dans des conciergeries construites durant les années 1970.
- Dans Montréal-Nord, un peu plus de 60 % des logements ont été construits au cours des années 1960 et 1970. Présentant des conditions d'habitabilité réduites ces logements moins coûteux, hébergent les résidents les plus démunis de l'arrondissement.
 - Afin de rehausser la qualité des milieux de vie, l'arrondissement vise l'amélioration de la qualité du cadre bâti sur l'ensemble de son territoire ainsi que l'accueil et l'intégration de logements abordables.
 - Points de forte démarcation par rapport au reste de l'île¹ :

Population

2^e rang pour la plus forte concentration de femme (54,5 % de la population de l'arrondissement)

Familles

2^e rang pour la plus forte concentration de familles monoparentales (27,8 % des familles de l'arrondissement.)

Revenu

26^e rang pour le plus faible revenu moyen de la population de 15 ans et plus (22 304 \$)

26^e rang pour le plus faible revenu moyen par ménage (35 233 \$)

Travail

2^e rang pour le plus haut taux de chômage dans la population de 15 ans et plus (11,9 % de la population de 15 ans et plus de l'arrondissement.)

27^e rang pour le plus faible taux d'activités de la population de 15 ans et plus (55,3 % de la population de 15 ans et plus)

Scolarité

27^e rang pour le plus faible taux de population de 20 ans et plus ayant fait des études universitaires (11,6 % de la population de 20 ans et plus)

¹ (27 arrondissements ou villes) Tiré du recensement de 2001.

3.1.3 Les enjeux (tirés des pistes de questionnement)

- Préserver la diversité des typologies de logements déjà existant et encourager la création de grands logements adaptés aux besoins des familles.
- Notre connaissance du milieu démontre que de façon générale notre stock de logement est dans un bon état d'habitabilité et de salubrité (93 % des logements selon recensement 2001). Ceci étant dit, il est impératif d'intervenir pour l'amélioration des logements déficients (7 % selon recensement 2001).
- Valoriser l'importance de la présence et de la conservation des espaces verts et ludiques privés.
- Favoriser une offre équilibrée des types de logements offerts afin de favoriser l'équilibre socioéconomique dans la clientèle.

3.1.4 Les éléments forts en présence

- Localisation stratégique de l'arrondissement par rapport au reste de l'île, situé au carrefour de voies de circulation importantes permettant à la fois l'accès au centre et à l'extérieur de l'île.
- Présence d'un stock de logements variés et abordables en plus d'espaces développables pouvant représenter une option de rechange adéquate à la banlieue, notamment pour de jeunes ménages désirant accéder à la propriété.
- Venue imminente de deux gares du train de l'est.
- Proximité de la rivière des Pairies et de parcs riverains accessibles.
- Grande quantité d'arbres matures sur rues et propreté élevée des espaces publics.

3.1.5 Les éléments sur lesquels l'arrondissement doit et peut agir

- Tenir compte des objectifs de la Politique familiale dans la planification de l'aménagement du territoire.
- Bien encadrer la transformation des logements existants lors de remplacements, de conversions ou de rénovations majeures.
- Continuer à appliquer rigoureusement la réglementation existante en matière de salubrité de qualité des logements.

- Faire de la représentation auprès d'autorités compétentes pour favoriser le renforcement et la création de nouveaux programmes de subvention récurants destinés aux familles, visant notamment
 - l'accès à une première propriété ciblant la jeune famille;
 - l'achat/rénovation de logements existants afin de les rénover, notamment pour les jeunes ménages;
 - la rénovation résidentielle comprenant différents volets : mise aux normes des bâtiments, amélioration des conditions d'habitabilité, réparation des fondations, etc.
 - la conversion de logements existants en coopératives d'habitation familiale.
- Inciter les citoyens à se réappropriier les espaces extérieurs attenants à leurs logements à des fins de convivialités.
- Valoriser l'accès visuel à la rivière des Prairies.
- Encourager et soutenir les initiatives du milieu notamment en matière de logement social.

3.1.6 Les recommandations d'actions 2008-2010

Diversité et disponibilité

- Renforcer le cadre réglementaire afin d'éviter la transformation de grands logements en petits logements. *(Action à ajouter)*
- Inciter les promoteurs à adapter les projets résidentiels aux besoins des familles; *(Action à consolider)*

État des logements

- Développer un partenariat entre l'arrondissement et le CLSC/CSSS pour intervenir sur la salubrité des logements. Élaborer une stratégie d'intervention. *(Action à consolider)*
- Renforcer le programme d'inspection préventive visant la salubrité dans les logements. (contrôle de la salubrité et des normes régissant les logements.) *(Action à consolider)*
- Élaborer un guide d'«utilisation» (maintien du logement) destiné principalement aux nouveaux résidents qui contiendrait, entre autre, un bottin regroupant l'ensemble des ressources disponibles à l'intention des locataires. *(Action à ajouter)*

Espaces ludiques privés

- Développer un programme de «crédit vert» consistant à octroyer, dans certains secteurs, un ou des stationnements sur rue réservé aux résidents

(par une vignette) à tout propriétaire qui transforme des espaces de stationnement hors rue en cours aménagée. (Action à ajouter)

- Élaborer un programme de distribution d'arbres ou de végétaux (fonctionnement, modalités, etc.) ciblant les nouveaux venus dans l'arrondissement (jeunes familles) et l'arrivée d'un nouveau-né. (Action à ajouter)
- Encourager le verdissement des espaces privés en faisant notamment la promotion de la pose de murs ou de toitures végétales et inciter les citoyens à participer à des programmes ou concours de type «Villes et villages fleuris». (Action à ajouter)

Équilibre socio-économique et démographique

- S'assurer que Montréal-Nord obtienne sa juste part des fonds (subventions) réservés à la création de logements sociaux notamment pour les familles ayant de la difficulté à se trouver des logements adéquats et poursuivre la collaboration de l'arrondissement au développement de logements sociaux et coopératifs pour les familles à faible revenu; (Action à consolider)
- Viser une offre équilibrée des divers types de logements offerts afin de conserver et d'améliorer l'équilibre socio-économique de l'arrondissement. (mixité). (Action à ajouter)
- Intervenir auprès des autorités compétentes afin de faire valoir les besoins spécifiques de l'arrondissement en terme de programmes d'aide destinés aux familles. (Action à ajouter)
- Publiciser et mettre en œuvre les programmes d'aide existants, volet privé et social. (Action à consolider)

3.1.7 Les partenariats de l'arrondissement

Pour la mise en œuvre de son plan d'action, volet habitation, l'arrondissement compte principalement sur les partenaires suivants :

- Employés municipaux;
- Un toit pour tous (sous-comité de Montréal-Nord en santé);
- CLSC
- Promoteurs et propriétaires;
- Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine de Montréal;

3.2 La sécurité publique

La sécurité est le deuxième élément qui affecte la décision d'élever une famille à Montréal. Selon la perception de plusieurs, Montréal n'est pas une ville sécuritaire. Le problème de sécurité dont il est question concerne plusieurs aspects dont, entre autres, la sécurité des biens et des personnes, les actes d'incivilité et de délinquance, la circulation et le déplacement en transport en commun.

Qu'est-ce que l'arrondissement et la communauté locale peuvent faire dans leurs champs de compétence pour accentuer le sentiment de sécurité ?

3.2.1 La vision et les valeurs de l'arrondissement

Un arrondissement où les citoyens vivent dans la paix et la sécurité et où, particulièrement les enfants et les jeunes adultes se développent dans un milieu propice aux apprentissages positifs.

Des valeurs à partager : **paix et sécurité**

3.2.2 Les constats

Le niveau réel de paix et de sécurité ²

- L'arrondissement Montréal-Nord se situe dans la moyenne montréalaise quant à l'ensemble de sa délinquance.
- Le taux de délinquance demeure relativement stable alors qu'il est à la baisse pour l'ensemble de l'île de Montréal.
- En pourcentage, les crimes commis se répartissent comme suit : 58 % contre la propriété, 21 % contre la personne et 21 % pour les autres délits.
- En ce qui concerne les délits contre la propriété, Montréal-Nord se situait au 18^e rang en 2002 parmi les 27 arrondissements de l'île de Montréal.
- En ce qui concerne les délits contre la personne, l'arrondissement se situait au 4^e rang en 2002 parmi les 27 arrondissements, les voies de fait étant les délits les plus nombreux de cette catégorie.
- Les homicides varient entre 1 et 5 par année entre 2000 et 2004 et concernent principalement les hommes adultes (victimes et suspects).
- La violence est trop souvent une réponse aux conflits à défaut de connaître des modèles pacifiques de gestion de conflits.
- 39 % des incendies sont de nature accidentelle (la plus commune étant le feu de cuisson sans surveillance). La fumée est la cause principale des situations

² Selon les statistiques du SPVM, 2002-2004.

de décès. Dans ces cas, 50 % des logements concernés n'avaient pas de détecteur de fumée en fonction.

Les sentiments de paix et de sécurité

- En général, la population de Montréal-Nord semble avoir un sentiment de sécurité plutôt bas. Cela est surtout vrai chez les aînés et les résidants des secteurs à forte densité de population.
- Les attroupements font peur aux citoyens. Ces derniers les associent systématiquement aux gangs de rue.
- La faiblesse du sentiment de paix et de sécurité est directement reliée à la faiblesse du sentiment d'appartenance au milieu. Là où le tissu social est brisé, les gens sont plus craintifs. Les médias ainsi que les rumeurs contribuent à la victimisation indirecte qui a plus d'impact sur la peur que la victimisation directe.
- L'isolement, le manque de ressources, le racisme et la xénophobie sont des facteurs aggravants de la délinquance.
- Beaucoup de gens ont peur des jeunes, surtout des garçons noirs qu'ils associent aux gangs de rue.
- Les citoyens ont la sensation que l'arrondissement de Montréal-Nord est beaucoup plus dangereux qu'avant, que la violence est à la hausse et que les agressions y sont fréquentes.
- La perception qu'ont les résidants de Montréal-Nord est souvent négative et rare est la présence d'éléments positifs lorsqu'ils font le portrait de leur milieu de vie.
- En terminant, les citoyens de Montréal-Nord souhaitent plus de surveillance policière, un meilleur contrôle des gangs de rue, plus d'aires de jeux sécuritaires pour les enfants et les adolescents et un soutien ponctuel des jeunes par des jeunes pour éviter qu'ils soient recrutés par des gangs de rue. En deuxième lieu, certains ont exprimé le désir de protéger les enfants, de leur offrir un meilleur encadrement et une meilleure éducation et souhaitent qu'il y ait plus de civisme et de courtoisie entre voisins et résidants.

3.2.1 Les enjeux

- La promotion de la paix et de la sécurité.
- L'importance de modifier les perceptions et d'améliorer l'image de Montréal - Nord.
- La prévention de la délinquance et du phénomène des gangs.
- L'importance d'unir les forces du milieu (institutionnelles et communautaires) vers une meilleure qualité de vie, notamment pour les familles.

3.2.2 Les « éléments forts » présents sur le territoire et susceptibles de répondre aux enjeux

- Il existe une véritable « culture de la concertation » à Montréal-Nord.
- Le récent *Comité aviseur en matière de Gangs de rue* de l'arrondissement a développé une vision et un plan d'action unifié en matière de lutte au phénomène de gangs de rue.
- Le milieu est conscient de faire face à un certain nombre de problèmes importants en matière de sécurité publique et affiche de plus en plus une volonté de prise en charge de ses problèmes.

3.2.3 Les éléments sur lesquels l'arrondissement doit et peut agir

Actions à consolider

- Accroître le soutien aux initiatives de promotion de la paix et de la sécurité ainsi que l'appui aux initiatives permettant la modification des perceptions que les citoyens ont de leur environnement (ex. : Plan d'action en matière de paix et de sécurité urbaines).
- Favoriser la complémentarité des actions entre les différents projets prioritaires (*Animation du milieu urbain*, travailleurs de rue, *Tandem*, *Paix et sécurité Montréal-Nord* et *Un Itinéraire pour tous*); d'où l'importance du suivi du plan d'action unifié de l'arrondissement en matière de paix et sécurité publiques et de lutte au phénomène de gangs de rue.
- Assurer le maintien et l'augmentation de toutes formes de patrouilles alternatives impliquant les PDQ 39 et 40. Il s'agit des patrouilles à pied et à vélo (policiers, cadets, jeunes patrouilleurs) et la patrouille communautaire.

Actions à modifier

- Avec les partenaires concernés, élaborer et mettre en oeuvre un *plan de communication* relatif à la paix et à la sécurité publiques dans l'arrondissement. Ce plan devrait viser à ne pas entretenir la peur du crime, mais plutôt à informer et à outiller individuellement et collectivement les citoyens à ces propos.
- Intensifier les *actions locales pour les groupes d'âge* où il semble exister des carences de services plus importantes concernant le phénomène des gangs:
 - Activités de promotion de la paix et de la sécurité et activités de modification des perceptions : adultes âgés de 25 et plus, notamment les aînés (50 et plus).
 - Activités de prévention touchant les enfants (0 à 12 ans).

3.2.4 Les actions prioritaires

- Assurer prioritairement la pérennité et un financement adéquat des projets qui ont un impact plus direct sur la délinquance et la lutte aux gangs de rue.

Ces projets sont :

- La programmation annuelle de l'animation du milieu urbain ;
- Le travail de rue;
- Le Plan d'action en matière de paix et de sécurité urbaine ;
- La programmation des activités communautaires et culturelles à la Maison culturelle et communautaire.

3.2.5 Les rôles des partenaires

Les partenaires (organismes communautaires, institutions publiques et entreprises privées) devraient participer étroitement à la mise en œuvre du plan d'action unifié de l'arrondissement, ce qui implique qu'ils s'approprient les priorités énoncées.

3.3 La circulation et le transport

Ce thème traite des questions du déplacement des personnes et des biens et, dans le respect, entre autres, des orientations du plan de transport, de la stratégie de développement durable et du plan d'urbanisme de l'arrondissement.

3.3.1 La vision et les valeurs de l'arrondissement

Un arrondissement qui, de façon sécuritaire, assure un meilleur partage des infrastructures entre piétons, cyclistes et automobilistes, comblant ainsi les besoins de mobilité de toutes les familles et résidents du territoire.

Pour y parvenir, l'arrondissement entend mener une série de mesures relatives aux aspects suivants :

- Le réseau routier,
- Le transport en commun,
- Les modes de transport actifs,
- Les intersections problématiques.

3.3.2 Les constats

Réseau Routier

- L'arrondissement de Montréal-Nord s'étend sur une superficie de 11,1 km² et une population de 83 616 habitants. Il comprend :
- 180 km de rues ; 143 km de rues locales et 324,4 km de trottoirs (soit environ 98 % du réseau routier) ;
- 41 km de boulevards pour compenser certaines lacunes du réseau qui relie Montréal à la rive Nord ;
- deux grands axes routiers - Nord-Sud et Est-Ouest - qui assurent à tous les usagers des déplacements efficaces d'un pôle à l'autre de l'arrondissement ;
- 30 km d'artères commerciales qui permettent une activité économique croissante et une accessibilité aux grands centres commerciaux.

Transport en commun

- L'arrondissement est traversé par 21 lignes d'autobus - dont 12 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite - et par des voies réservées qui sont affectées aux autobus et aux taxis :
 - 14 lignes régulières;
 - lignes rapides aux heures de pointe ;
 - lignes de nuit.
- Le taux des ménages sans auto est de 33,2 % et plus, ce qui est considérable si l'on veut offrir aux familles des conditions optimales de déplacement.

Modes de transport actifs

- L'arrondissement possède 2 pistes cyclables :

- La première est d'une longueur de ± 500 m, dans le secteur Est, du boulevard Langelier à l'avenue Ozias-Leduc ;
- La deuxième est d'une longueur de 6 km et longe le boulevard Gouin; elle relie tout le secteur Est à la partie Ouest jusqu'au Parc de la nature.
- Les intersections sont dotées de divers modes de signalisation :
 - feux de circulation ;
 - feux pour piétons ;
 - certaines ne sont pas protégées, accordant la priorité aux automobilistes ;
 - d'autres sont semi-protégées, favorisant partiellement les piétons ;
 - d'autres sont protégées, assurant entièrement la sécurité des piétons.

Intersections problématiques : statistiques

INTERSECTIONS PROBLÉMATIQUES	NOMBRE DE BLESSÉS		
	PIÉTONS	CYCLISTES	ACCIDENTS (OCCUPANTS)
Henri-Bourassa et Lacordaire	11-18	3-5	1-2
Charleroi et Lacordaire	3-5	1-2	6-30
Saint-Michel et Fleury	11-18	0	6-30
Henri-Bourassa et Léger (entre Balzac et Garon)	24-40	9-15	6-30
Rolland et Maurice-Duplessis	3-5	0	3-5
Pie IX et Forest	3-5	3-5	6-30
Langelier et Léger	6-10	0	6-30
Maurice-Duplessis et Langelier	6-10	3-5	6-30
Amos et Lacordaire	6-10	3-5	6-30

Source : Ville de Montréal, 1999-2003

3.3.3 Les enjeux reliés à la famille

Réseau routier

- Une densité de circulation croissante.
- Une augmentation de la congestion.
- Une dégradation des infrastructures à proximité des rues locales.

- Sur les 12 km (du boul. Henri-Bourassa à la rue Notre-Dame) de l'axe Nord-Sud, un réseau routier qui subit un achalandage quotidien de 55 000 véhicules et 42 000 usagers.
- Sur les rues résidentielles, un trafic lourd qui occasionne des inconvénients à l'équilibre et à la qualité de vie des familles (bruits ambiants, sécurité des piétons et risques d'accidents)

Transport en commun

- L'importance d'assurer un partage adéquat des emprises routières par :
 - des voies réservées aux autobus;
 - des voies cyclables;
 - un réseau de camionnage.
- De renforcer l'offre du transport collectif pour les familles.
- De favoriser et d'implanter des circuits à l'interne destinés aux familles et aux endroits essentiels, tels que : écoles, CPE, CLSC, commerces et bibliothèques.
- De favoriser et d'implanter des circuits d'autobus atypiques, comme l'autobus n° 43, pour desservir plusieurs endroits essentiels lors d'événements de masse.
- D'offrir des conditions de sécurité optimales aux familles lors des déplacements de soir et de nuit en améliorant l'éclairage des abribus dans certains secteurs.

Modes de transport actifs

- L'importance de favoriser et d'augmenter les pistes cyclables en partenariat avec Vélo-Québec tout en donnant accès aux endroits essentiels : écoles, parcs, CPE et bibliothèques.
- De développer des pistes cyclables dans les axes Nord-Sud orientées aux principaux pôles générateurs de déplacement en inter-modalité avec les autres moyens de transport.
- De dédier, de façon périodique, certaines rues (comme Sainte-Colette, Maurice-Duplessis) pour les voies cyclables, en harmonie avec l'espace urbain.

Intersections problématiques

- Diminuer les risques d'accident et les dangers que représentent certaines intersections et carrefours pour les déplacements des familles.
- En concertation avec la sécurité policière, sécuriser certains secteurs locaux, parcs et écoles par l'ajustement de la durée des feux à décompte numérique et sécuriser les traverses avec le marquage sur la chaussée.

- Sensibiliser les résidents à des mesures d'apaisement de la circulation sur les rues locales et aux intersections achalandées qui génèrent des conflits potentiels.

3.3.4 Les éléments forts en présence

Le système de transport en commun

- Le réseau de transport en commun fait preuve d'efficacité dans sa détermination à **réduire la dépendance à l'automobile.**

Les boulevards

- En donnant accès à un très grand nombre d'activités, les boulevards contribuent à l'essor économique et permettent des mouvements d'échanges entre les arrondissements.

Les pistes cyclables

- Deux pistes cyclables favorisent les déplacements actifs, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et en permettant la mise en valeur des espaces collectifs.

Le réseau routier

- La position des axes Nord-Sud et Est-Ouest du réseau routier facilite de façon efficace l'accès aux principaux secteurs d'activités qui sont en périphérie du territoire, de même qu'aux autoroutes.

3.3.5 Les éléments sur lesquels l'arrondissement doit et peut agir

- L'arrondissement est limité dans ses interventions au niveau du plan de camionnage, qui est incomplet, et au niveau des artères qui sont sous la responsabilité du corporatif.
- Agir de concert avec les autres arrondissements dans la synchronisation des feux de circulation pour favoriser les piétons.
- Renforcer l'offre du transport collectif pour les familles, afin de permettre une mobilité accrue et une accessibilité à tous les services.
- Favoriser les modes de transports actifs (vélo, marche, patins à roues alignées) et la modernisation des infrastructures afin de permettre une meilleure fluidité des trajets à pied et à bicyclette.

3.3.6 Les recommandations d'action 2008-2010

Réseau routier

- Avec l'aménagement projeté des deux gares en 2008 pour désenclaver le secteur Sud du territoire, veiller à intégrer harmonieusement le boulevard

Industriel dans l'espace urbain et lui donner une vocation optimale en fonction de ses deux gares.

- Réaliser une étude globale de circulation sur les principales artères et intersections articulées autour des paramètres de sécurité pour piétons, cyclistes et automobilistes.
- Synchroniser et ajuster la durée des feux.
- Programmer la signalisation et l'apaisement de la circulation à proximité des écoles et parcs.
- Harmoniser le plan de camionnage à l'échelle de tous les arrondissements.

Transport en commun

- Augmenter l'offre de transport en commun adapté aux besoins des familles pour réduire la pression de l'automobile sur le territoire.
- Assurer un partage adéquat des emprises routières : voies réservées aux autobus et taxis, voies cyclables et réseau de camionnage.

Modes de transport actifs

- Favoriser le développement des voies cyclables axe Nord-Sud intégrées dans un plan de déplacements urbains donnant accès aux écoles, parcs, CPE et bibliothèques.
- Instaurer des programmes pour développer des voies cyclables saisonnières dans certains secteurs afin de favoriser les conditions de déplacements à pied, à vélo et en patins à roues alignées.

Stationnement

- Restreindre le nombre de stationnements automobiles dans certains secteurs, afin de favoriser les trajets à pied, à vélo, et en transport en commun (ajout de supports à vélos).
- Délimiter les zones de stationnement trop proches des intersections de rues, pour dégager la visibilité des conducteurs (sécurité), ex. Fleury, Prieur & Monselet.

3.3.7 Les partenaires de l'arrondissement

La Société de transport de Montréal, le Corporatif, le Service de police, le Service de prévention des incendies de Montréal et les élus municipaux qui représentent les citoyens sont tous des partenaires de l'arrondissement pour la mise en place de ces actions qui visent toutes à assurer la sécurité et la mobilité des familles au sein de Montréal-Nord.

3.4 Le milieu de vie

La qualité d'un milieu de vie fait aussi toute la différence dans la décision de demeurer ou de s'établir dans une ville. Quels sont les éléments à considérer ?

On peut penser, entre autres, à :

- *La qualité de vie des personnes*
 - *la santé des adultes et des enfants;*
 - *l'accessibilité universelle ;*
 - *la convivialité des rapports entre les personnes ;*
 - *les jeunes ;*
- *Le développement durable ;*
- *Les noyaux villageois ;*
- *Les espaces verts et bleus, les parcs.*

3.4.1 La vision et les valeurs de l'arrondissement

Un arrondissement où l'on retrouve les conditions qui permettent aux différents quartiers de se transformer en villages conviviaux où les relations entre voisins sont plus faciles, favorisant ainsi un fort sentiment d'appartenance et l'émergence de lieux mieux adaptés pour élever une famille.

Dans le but d'y parvenir, l'arrondissement entend mener des actions tant aux niveaux de l'environnement, de l'embellissement, des pôles commerciaux de voisinage qu'au niveau de la mobilisation des citoyens.

3.4.2 Les constats

L'environnement

- 2,4 kilomètres de berges aménagées.
- Collecte sélective implantée dans les immeubles de 5 logements et moins depuis 2003 (2 148 tonnes métriques recueillies en 2006, soit 13 % des déchets produits par les occupants de ces résidences).
- Implantation, depuis 2004, de la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux.
- Depuis l'hiver 2005, collecte des sapins de Noël.
- Adoption du règlement sur les moteurs tournant au ralenti en 2007.

L'embellissement

- 100 000 fleurs plantées le long des rues, dans les parcs et ce, tous les étés.
- 130 arbres plantés le long des rues et 2 000 autres émondés en moyenne à chaque année.
- Programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine public et sur le domaine privé (depuis 2005).

- 375 poubelles installées sur le territoire dont un ajout de 100 poubelles en 2006.
- Ajout d'une deuxième équipe pour le ramassage des poubelles en 2006.
- Un projet de sensibilisation à la propreté mis de l'avant par des citoyens du secteur Nord-Est en 2006.

Pôles commerciaux

- Absence d'un vrai centre-ville et une image commerciale désuète.
- 1 500 commerces répartis sur le territoire dont 325 le long des boulevards Henri-Bourassa et Pie IX et 1 175 dans des pôles commerciaux de quartier ou de voisinage.

La mobilisation des citoyens

- 156 organismes de tous genres qui œuvrent sur le territoire.
- 4 tables de concertation présentes sur le territoire.
- La table *Montréal-Nord en santé*, en place depuis 2003, qui regroupe 30 représentants de toutes les sphères d'activités.
- Une vaste démarche de prise en charge d'une communauté (empowerment) débutée en 2003 dans le secteur Nord-Est.

3.4.3 Les enjeux majeurs

L'environnement

- Les familles sont de plus en plus préoccupées par l'environnement et plus particulièrement les enfants.
- La gestion environnementale des déchets est une préoccupation récente de l'administration de l'arrondissement mais il reste encore beaucoup à faire.
- Le potentiel qu'offre le bord de la rivière n'est pas pleinement exploité.

L'embellissement

- L'Arrondissement fait énormément d'efforts pour verdir et fleurir son territoire; il faut inciter les citoyens à accroître leurs efforts dans ce domaine.
- Sauf dans le secteur Nord-Est, de façon générale, les rues de l'arrondissement sont propres.

Pôles commerciaux

- La structure commerciale de Montréal-Nord, où l'on recense de nombreux petits pôles commerciaux, peut contribuer à améliorer la vie de quartier et le sentiment d'appartenance.
- Comment faire pour que ces petits pôles commerciaux deviennent des lieux de rencontre conviviaux pour la famille ?

La mobilisation des citoyens

- La famille doit se retrouver au cœur des préoccupations de tout le milieu associatif. S'exprimant selon leur identité culturelle et leurs valeurs, les citoyens et les familles sont les principaux acteurs d'une amélioration de la qualité de vie des divers voisinages et ils doivent être supportés en ce sens.

3.4.4 Les éléments forts en présence

- La qualité des parcs riverains qui sont déjà très fréquentés.
- Un arrondissement propre où les arbres matures bordent les rues et où tous les boulevards sont abondamment fleuris à la belle saison.
- De nombreux commerces de quartier et de voisinage facilement accessibles à pied ou à bicyclette.
- Une véritable culture de concertation dans l'action chez les organismes et institutions.
- Un fort sentiment d'appartenance chez les résidants.

3.4.5 Les éléments sur lesquels l'arrondissement doit et peut agir

- Réaménager les berges de telle manière qu'elles redeviennent un atout majeur de Montréal-Nord.
- Améliorer la performance de la gestion des déchets.
- Faire en sorte que la propreté devienne l'affaire de tous.
- Accroître les efforts de fleurissement et de verdissement chez les citoyens.
- Redynamiser et moderniser nos pôles commerciaux pour qu'ils contribuent mieux à la vie de quartier.
- Accroître les lieux de rencontre publics aussi bien pour les parents que pour les enfants.
- Améliorer les relations de l'Arrondissement avec le milieu scolaire et les services de garde en petite enfance et ainsi rejoindre plus efficacement les enfants et les adolescents en leur offrant une meilleure gamme d'activités.

- Poursuivre les efforts pour favoriser la concertation entre les organismes et les institutions en misant sur la complémentarité et la continuité et ainsi maintenir la mobilisation.
- Mobiliser les citoyens vers des projets dont la réussite aura pour effet d'accroître aussi bien la qualité des milieux de vie que le sentiment d'appartenance.

3.4.6 Les recommandations d'action 2008-2010

Environnement

- Améliorer l'aménagement du parc riverain pour y faciliter, davantage et en toute saison, les activités familiales.
- Mettre en place une stratégie de gestion des déchets pratique pour le citoyen, ainsi qu'une stratégie de mobilisation des familles, en misant sur l'implication des enfants et des adolescents dans la promotion d'un environnement sain.

Embellissement

- Mettre en place un concours de type « *Villes et villages fleuris* » où participent l'arrondissement et l'ensemble des familles à l'embellissement des voisinages.
- Susciter la mobilisation des familles autour de divers projets d'embellissement et d'amélioration de la propreté dans leur voisinage immédiat.

Pôles commerciaux

- Avec la collaboration des marchands, en priorisant les rues de Charleroi, Monselet et Fleury, réaménager à chaque année un petit pôle commercial, dans le but d'en faire un lieu de rencontres convivial et le cœur du voisinage.
- Supporter la mise en place d'un premier petit marché public (rue Rolland) qui devienne par excellence un lieu de convivialité.

Mobilisation

- Accroître le nombre de fêtes champêtres familiales en toute saison par un programme de support à l'organisation de tels événements.
- Poursuivre, dans le secteur Nord-Est, la *Démarche action* qui vise à permettre aux familles de se prendre en main pour améliorer leur milieu de vie.

3.4.7 Les partenariats de l'arrondissement

Les familles, les organismes et les institutions doivent s'unir à l'Arrondissement pour mettre en place ces actions qui visent toutes à rehausser la fierté des familles nord-montréalaises à l'endroit de leur communauté.

3.5 Loisirs, sports, culture

L'offre en loisirs, sports et culture est généralement une réalité qui gagne à être mise en valeur. Il est certain que les besoins ressentis par les familles dans ces domaines évoluent avec le temps et que l'offre doit se renouveler constamment. Mais déjà l'idée de se donner l'occasion de revoir l'offre de service - en fonction non seulement des nouveaux besoins et de la réalité des familles mais aussi en fonction des changements dans la diversité des acteurs et dans la disponibilité des infrastructures - peut avoir un impact certain pour en accentuer l'attrait et l'usage. C'est l'occasion d'être créatif et de se rapprocher davantage de cette clientèle.

3.5.1 La vision et les valeurs de l'arrondissement

Un arrondissement qui reconnaît ses familles comme des forces collectives capables de s'unir pour créer dans leurs voisinages respectifs des milieux de vie où chacune contribue et s'implique dans la réalisation d'activités tant sportives que culturelles et de loisirs.

De ce fait, l'Arrondissement juge important que, dans sa programmation, l'offre de services et d'activités tienne compte de la réalité et des besoins des familles et que ces services et activités soient financièrement accessibles à toutes.

3.5.2 Les constats

Les équipements

- Les familles retrouvent dans l'arrondissement une diversité d'installations et d'équipements :
 - *culturels*, tels qu'une maison culturelle et communautaire et des bibliothèques (14 installations);
 - *sportifs*, tels que des piscines intérieures et extérieures, des aréna, des gymnases, etc. (30 installations);
 - *de loisirs*, tels qu'un centre de loisirs, des centres d'activité communautaires et paroissiaux, etc. (18 installations).

Une maison culturelle et communautaire et des bibliothèques

- Les familles ont à leur disposition la *Maison culturelle et communautaire* qui, entre autres, comprend :
 - une bibliothèque,
 - une salle de spectacle,
 - un studio de répétition
 - une salle d'exposition et
 - des salles polyvalentes.
- Aux organismes accrédités, la maison offre également plusieurs plateaux culturels.

- Les familles peuvent aussi fréquenter les bibliothèques de proximité réparties dans chacun des secteurs du territoire.

L'offre de services

- L'offre de services est basée sur les besoins des familles dans la planification, l'organisation et la réalisation d'un grand nombre de ces services et d'activités, tels que :
 - les camps de jour pour les 6 à 12 ans,
 - l'animation dans les parcs et l'animation des activités intérieures (en saison froide) pour les 13 à 25 ans,
 - des activités familiales et parents/enfants,
 - des activités pour les aînés
 - des services d'utilisation libre.
- Dans certains cas, les citoyens ont la possibilité de proposer et d'organiser eux-mêmes des activités.
- Fréquentation des installations : 1 500 000 fréquentations par année, gérées par l'Arrondissement.

La concertation et le partenariat

- Les familles de l'arrondissement y retrouvent une dynamique de concertation et de partenariat unique, où organismes communautaires et institutionnels s'unissent pour mettre en place des projets novateurs tels que :
 - *Animation du milieu urbain* pour les 13/25 ans,
 - *Soutien aux jeunes familles*,
 - *Un Itinéraire pour tous*, etc.
- Dans cette dynamique de concertation d'un milieu effervescent, plus de 104 organismes profitent du soutien offert par l'Arrondissement.

Des politiques d'arrondissement et un plan directeur

- L'Arrondissement s'est donné des politiques qui assurent aux familles, individus et organismes un soutien logistique et un accès facile aux installations : politique *culturelle*, politique *de prêt de locaux*, politique *d'accréditation et de soutien des organismes locaux*.
- Il s'est même doté d'un *Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires* par lequel il entend :
 - offrir une desserte adéquate en équipements communautaires et sportifs ;
 - améliorer la desserte en parcs et espaces verts équipés et bien aménagés.

***Des parcs de voisinage et de quartier,
un parc riverain et des aires de détente***

- L'Arrondissement met à la disposition des familles et de leurs enfants 26 parcs de voisinage et de quartier. Ces derniers sont équipés de piscines, d'aires de spectacles, de terrains de soccer, de basket, de hockey et de tennis, etc.
- En plus de trente espaces verts, les résidents ont accès à un parc riverain doté d'aires de détente, d'un sentier pédestre et d'une piste cyclable.

Des programmes adaptés

- Les familles bénéficient de programmations culturelles, sportives et de loisirs adaptées aux réalités et aux besoins de leurs membres : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes handicapées ou en perte d'autonomie.
- Grâce à la collaboration de nombreuses associations dans le domaine sportif, leurs programmes donnent accès à une bonne diversité de disciplines, qui peuvent se pratiquer soit sous forme de loisir, soit dans des réseaux de compétition.

3.5.3 Les enjeux majeurs

- La famille doit demeurer au cœur des préoccupations de la communauté locale.
- Les acteurs du milieu doivent conserver le souci constant de faire de la culture, du sport et des loisirs des outils de développement de la famille.
- Dans la mesure de leurs moyens, ils entendent consolider et augmenter l'accessibilité des services et installations aux familles et à l'ensemble des citoyens.
- Pour rejoindre toutes les familles, ils doivent optimiser les modalités de communication sur l'offre de services.

3.5.4 Les éléments forts en présence

- Une vision commune est en train d'émerger dans la communauté et chez ses acteurs concernant les besoins de la famille en matière de culture, sport et loisirs.
- De par son territoire restreint, l'arrondissement peut faciliter à ses familles l'accès des services de proximité.
- Les organismes jeunesse et sportifs sont nombreux et bien organisés et il existe un maillage solide entre institutions et milieu.

- La programmation culturelle scolaire et parascolaire est généreuse, facile d'accès et très fréquentée, soit respectivement par 5 000 et 3 700 participants en moyenne par année.
- Les installations existantes et les activités sont accessibles grâce à leur coût modéré, leur proximité, et aux facilités de transport.
- La dynamique communautaire se distingue par une culture locale de la concertation et par les partenariats établis entre les organismes et les institutions.
- Les bibliothèques de proximité se trouvent bien réparties.
- Les activités culturelles sont en croissance, grâce à la récente mise en place de nouvelles ressources, telles que la Maison culturelle et communautaire.

3.5.5 Les éléments sur lesquels l'arrondissement doit et peut agir

- Contribuer au renforcement du lien de confiance entre les responsables des organismes familiaux.
- Poursuivre la progression dans le développement d'installations qui satisfassent tous les besoins de la communauté et qui s'avèrent nécessaires à son bien-être.
- Mettre en place un plan de communication intégré pour l'ensemble de l'offre de service dans les domaines de la culture du sport et du loisir.
- Assurer, entre les activités offertes dans l'arrondissement par les organismes fédérés, et celles des organismes de loisirs et des organismes communautaires, un lien qui aurait l'heur de faciliter, chez les jeunes sportifs, un cheminement à partir de l'initiation jusqu'à l'aboutissement de leurs efforts au sein des réseaux de compétition organisés.
- Augmenter l'offre d'activités intergénérationnelles dans les domaines du loisir et de la culture afin de permettre la création et l'expression ludique et artistique dans les rapports familiaux et, en particulier, dans les rapports parents/enfants et ados.
- Bonifier l'offre de services culturels pour les adolescents de 13 à 17 ans.

3.5.6 Les recommandations d'actions 2008-2010

- Dans le respect des organismes quant à leur mission respective, mettre en place un projet « Animation du milieu urbain – familles », de bonification d'offre de services en loisirs, sports et culture.

- Poursuivre les actions prévues au *plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires* en assurant l'implantation ou le réaménagement d'un parc de voisinage par année.
- À court terme, mettre sur pied un comité ayant pour mandat d'élaborer et de réaliser un plan de communication intégré ayant pour but de tenir la population locale constamment informée de l'offre de services en loisir, sport et culture.
- Mandater les responsables du projet *Animation du milieu urbain* pour qu'ils planifient annuellement une compétition amicale entre des jeunes qui fréquentent les activités organisées dans le cadre de ce projet et un organisme de sport fédéré, en s'assurant que les parents de ces jeunes soient invités à l'événement.
- Accroître le nombre de fêtes champêtres familiales en toutes saisons en mettant en place un programme de support aux organisations citoyennes de tels événements.
- Élargir la Fiest'art à des activités organisées par les citoyens.
- Dans la programmation culturelle scolaire, intégrer des spectacles s'adressant spécifiquement à la clientèle des écoles secondaires.
- Agrandir la bibliothèque Belleville du parc Ottawa dans le secteur Ouest du territoire.
- Accroître le nombre de plateaux sportifs.

3.6 Partenaires

L'arrondissement doit son existence, de même que ses symboles, ses pratiques et son patrimoine, aux personnes qui l'ont fait et qui ont créé sa communauté. C'est l'ensemble des gestes posés par les uns et les autres qui en déterminent le caractère et les attraits.

Au-delà des citoyens, il y a leurs représentants, partenaires entre eux et avec la Ville à la réponse aux besoins et à l'amélioration du milieu. L'arrondissement est l'un des grands acteurs. Il se doit de valoriser ces réseaux et de travailler avec eux.

3.6.1 La vision et les valeurs de l'arrondissement

Un arrondissement qui travaille en partenariat avec les organismes présents sur son territoire, en s'assurant de la complémentarité et de la continuité des actions, afin de répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des familles.

Pour ce faire, il entend faciliter la mise en commun de l'expertise, l'innovation et la complémentarité des ressources et des services.

3.6.2 Les constats

Les acteurs

- Dans l'arrondissement, le partenariat se caractérise par la diversité de provenance de ses acteurs *publics, privés et communautaires* : le milieu des affaires, le secteur municipal, la Sécurité publique, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau scolaire et les services de garde à l'enfance, les clubs sociaux, les associations sportives, récréatives et culturelles, les élus locaux, le réseau du développement économique, les leaders religieux, les organismes communautaires, les médias locaux et les citoyens et groupes de citoyens.
- Parmi ces acteurs, certains ont développé bon nombre d'actions en partenariat, d'autres commencent à le faire, tandis que certains n'y voient pas encore leur intérêt.

Le partage

- Ces partenariats se concrétisent par des partages de ressources humaines, matérielles, techniques, financières, informationnelles ou professionnelles.

Les actions en partenariat

- Dans l'arrondissement, on constate que l'action en partenariat se développe de plus en plus pour répondre efficacement au défi complexe que représente le développement social.

Une vision commune

- Un des résultats recherchés dans le partenariat, c'est une vision commune des réalités sur lesquelles les acteurs entendent agir ensemble. Au départ, en effet, ces divers acteurs ne partagent pas nécessairement une même vision.

3.6.3 Les enjeux du partenariat reliés à la famille et les questionnements

L'action en partenariat peut se définir comme une action commune négociée. Elle dépend des ressources, de la volonté des acteurs, des contraintes et des opportunités propres au milieu.

Les principaux enjeux identifiés

- La mobilisation d'une diversité d'acteurs dans le partenariat afin de s'assurer d'une diversité de points de vue, d'information, d'expertises, etc. et ce, dans l'intérêt des familles.
- La mobilisation des acteurs dans le partenariat à toutes les étapes des choix stratégiques i.e. développement de la vision, mission, buts, de l'identification du problème à l'étape d'élaboration des solutions et non simplement à celle de l'opérationnalisation.
- La complicité dans la conduite de l'action;
- Le partage du leadership en fonction des savoirs reconnus des partenaires.
- Le développement accru d'une approche globale et structurante dans l'action.

Les questionnements qui en découlent

- Comment s'établissent les liens de communication et d'échanges entre les acteurs?
- Les actions en partenariat offertes couvrent-elles l'ensemble des besoins des familles de l'arrondissement?
- Comment favoriser les initiatives du milieu en matière de services aux familles et de participation à la vie communautaire par des actions en partenariat?
- De quelle façon mettre en commun les ressources et les services propres à chacun des acteurs?
- Comment maximiser le réseautage entre les organismes locaux, régionaux et provinciaux?

3.6.4 Les éléments forts en présence susceptibles de répondre aux enjeux

- Les familles de l'arrondissement bénéficient de services offerts par plusieurs acteurs oeuvrant en partenariat dans différents domaines d'activités.
- Dans certains dossiers spécifiques, on assiste à une forte mobilisation des acteurs. Cette mobilisation est liée à une solide culture locale de concertation intersectorielle et multi-réseaux.
- Les personnes engagées dans leur organisme font preuve de leadership et de dévouement dans la communauté. On s'implique beaucoup à Montréal-Nord.
- Il existe de solides partenariats entre l'Arrondissement et le réseau scolaire et entre le scolaire et le communautaire.
- En dépit d'un sous-financement chronique, les organismes communautaires peuvent, dans certains cas, compter sur du financement dédié à des projets précis. Ce financement est généralement plus facilement accessible du fait que Montréal-Nord est désigné comme zone d'intervention prioritaire par les instances gouvernementales.

3.6.5 Les éléments sur lesquels l'arrondissement doit et peut agir

Actions à consolider

- Poursuivre la mobilisation d'une diversité d'acteurs afin que la Table *Montréal-Nord en santé* étende son partenariat intersectoriel et multi-réseaux, tout particulièrement au niveau des acteurs du secteur économique, en vue de travailler plus efficacement au bien-être et à l'épanouissement des familles.
- Développer un espace de négociation et d'interaction « espace transactionnel » à la Table Montréal-Nord en santé, où les acteurs mobilisés mettent en commun leurs atouts, en reconnaissant les forces et responsabilités de chacun, donc sa part de pouvoir qui se traduit dans son engagement pour des actions en partenariat afin d'améliorer le milieu de vie, la qualité de vie et le cadre de vie des familles.
- Promouvoir les actions réalisées en partenariat.

Actions à modifier

- Accorder les subventions aux organismes qui, par leur mission d'origine, répondent aux critères des programmes avec un réel souci de partage des ressources,

- Négocier à l'intérieur d'un espace démocratique commun, permettant ainsi de mieux favoriser le bien-être et l'épanouissement des familles et ce, de façon complémentaire et en continuité.

Actions à ajouter

- Élaborer une planification stratégique intersectorielle visant l'amélioration du milieu de vie, de la qualité de vie et du cadre de vie des familles, dans une perspective à court, moyen et long terme.
- Mettre en place des mécanismes permettant la circulation de l'information.

3.6.6 Les recommandations d'action 2008-2010

- Accroître la communication et la circulation de l'information entre les organismes eux-mêmes et auprès des citoyens.
- Mobiliser davantage les acteurs économiques du milieu.
- Accroître les échanges d'information avec d'autres arrondissements, villes et autres instances.
- Organiser des rencontres informelles régulières (type déjeuner-causerie) où seraient invités les acteurs du milieu, afin de susciter les partenariats par l'échange d'information.

3.6.7 Les partenariats de l'arrondissement

Tous les acteurs doivent s'engager à mettre en commun, à l'intérieur d'un espace transactionnel, leurs ressources, leurs savoirs, leurs atouts, afin de construire ensemble des actions qui favorisent le bien-être et l'épanouissement des familles.